



Responsabilité en cas de créneau

Par **aoustin rodolphe**, le 17/10/2017 à 11:59

Bonjour,

une voiture entame une marche arrière pour faire un créneau.
Il y a 2 voies, une voie dans mon sens et une voie en sens inverse.
je me décale légèrement sur l'autre voie pour 'doubler' la voiture qui fait un créneau.
cette voiture décide au même moment de se repositionner, elle avance donc et me percute pendant que je la double

Mon assurance, DirectAssurance, prétend que je suis responsable à 100%.

J'ai coché les cases 11 (car je 'doublais' ce véhicule qui se gare) et 15 car j'empiétais sur la voie inverse.

c'est ce qu'il leur pose souci, meme si je ne vois pas bien le problème, si je dépasse à gauche pour doubler, et que je tape à gauche alors oui.

mais je double à gauche pour m'éloigner du véhicule, qui lui me rattrape en passant la marche avant et me tape sur ma droite.

je n'ai pas tapé un véhicule qui venait en face non plus. donc je suis un peu perdu

la personne a coché la case 3 (prendre un stationnement).

elle précise bien qu'elle se repositionne sur sa place pour se garer, et les flèches sur le dessin montrent qu'elle est en marche avant et me percute pendant que je la double.

je vois beaucoup de questions sur le net et des réponses complètement opposées pour une même situation, n'y a t-il pas une règle claire du code de la route pour un créneau?

en clair, est il obligatoire d'attendre que la manoeuvre d'un tiers (créneau) soit finie?

et donc je suis en tord, sinon si c'est à lui de faire attention et que j'ai le droit de le doubler, n'était-ce pas à lui de voir que je le doublais et donc de ne pas avancer?

merci pour vos lumières

Par **janus2fr**, le 17/10/2017 à 13:22

[citation]la personne a coché la case 3 (prendre un stationnement). [/citation]

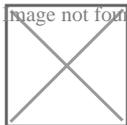
Bonjour,

Et c'est une erreur qui vous vaut ce problème. D'après la manoeuvre que vous décrivez, elle aurait du cocher la case 2 "quittait un stationnement". En effet, elle ne prenait pas un

stationnement en avançant pour se remettre sur la voie de circulation, mais elle le quittait (même si c'était pour ensuite le reprendre).

Votre cas aurait du se traiter en cas 51D du barème :

Image not found or type unknown



Par **aoustin rodolphe**, le **17/10/2017 à 14:38**

merci pour votre réponse.

mais alors seules les cases comptent et pas le texte où elle indique bien qu'elle se repositionne et qu'elle avance?

ni la fleche qui indique que sa voiture avance?

cela ne monte t il pas au pire une discordance entre le schéma/texte et les cases qui nécessiterait une demande d'explication aux interressés?

Je pensais que c'etait un peu moins 'robotisé' et que à partir du moment où le scénario est clair (de par le texte et le dessin), alors il etait facile de voir que la case est mal cochée car pour le commun des mortels, on a quand meme l'impression d'etre en train de se garer.

D'ailleurs je ne sais pas trop ce que cela aurait donné si j'avais demandé à la personne de cocher 'quittait un stationnement'.

ma foi, ce n'est pas grave, j'accepte, je le saurais pour la prochaine fois.

je vous remercie

Rodolphe

Par **janus2fr**, le **17/10/2017 à 16:19**

Effectivement, sans dire que "seules" les cases comptent, ce sont elles le plus important sur un constat. Les assureurs se basent sur elles pour établir les responsabilités quand elles permettent clairement de qualifier les faits.

Comme je le disais, si la case 2, correspondant à la réalité, avait bien été cochée, vous n'auriez eu aucune responsabilité.